



RAPPORT DE LA 2^{ème} SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SOCIO- ECONOMIQUE DE LA CTOI

En ligne, 24-25 avril 2025

DISTRIBUTION :	REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE
Participants à la Session Membres de la Commission Autres États et organisations internationales intéressés Département des pêches de la FAO Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO	IOTC–WPSE02 2025. Rapport de la 2 ^{ème} Session du Groupe de travail socio-économique de la CTOI. En ligne, 24-25 avril 2025. IOTC–2025–WPSE02–R[F] : 24pp

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des Thons de l'Océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des Thons de l'Océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Commission des Thons de l'Océan Indien
Blend Seychelles
PO Box 1011
Providence, Mahé, Seychelles
Tél : +248 4225 494
Fax : +248 4224 364
Email: IOTC-secretariat@fao.org
site web : <http://www.iotc.org>

ACRONYMES

APSOI	Accord relatif aux pêches dans le sud de l'Océan Indien
B _{RMD}	Biomasse qui produit le RMD
CdA	Comité d'Application de la CTOI
CNCP	Partie coopérante non-contractante de la CTOI
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
COI	Commission de l'Océan Indien
CP	Parties contractantes
CPAF	Comité Permanent d'Administration et des Finances de la CTOI
CPC	Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes
CPSOOI	Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien
CS	Comité Scientifique de la CTOI
CTCA	Comité Technique sur les Critères d'Allocation de la CTOI
CTEP	Comité Technique sur l'Évaluation des Performances
CTOI	Commission des Thons de l'Océan Indien
CTPG	Comité Technique sur les Procédures de Gestion
DCP	Dispositif de concentration de poissons
DCPA	Dispositif de concentration de poissons ancré
DCPD	Dispositif de concentration de poissons dérivant
ESG	Évaluation de la Stratégie de Gestion
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FPR	Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI
F _{RMD}	Mortalité par pêche au RMD
GTEPA	Groupe de travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires de la CTOI
GTM	Groupe de Travail sur les Méthodes de la CTOI
GTMOMCG	Groupe de Travail sur la Mise en Œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion
GTTT	Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux de la CTOI
GTTTm	Groupe de Travail sur les Thons Tempérés de la CTOI
HCR	Règle de contrôle de l'exploitation
ICRU	Amélioration du recouvrement des dépenses (« Improved Cost Recovery Uplift »)
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée
IPNLF	International Pole and Line Foundation
ISSF	International Seafood Sustainability Foundation
LSTLV	Grand palangrier thonier
MCG	Mesure de conservation et de gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
MSC	Marine Stewardship Council
OFCE	Overseas Fishery Cooperation Foundation du Japon
OIG	Bureau de l'Inspecteur Général
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OPRT	Organisation pour la promotion d'une pêche au thon responsable
ORGP	Organisation Régionale de Gestion des Pêches
PEW	PEW Charitable Trust
PRC	Point de référence-cible
PRL	Point de référence limite
S _{RMD}	Biomasse reproductrice ou « adulte » d'équilibre au RMD
SSN	Système de Surveillance des Navires
TBOI	« Territoire britannique de l'océan Indien »
TOM	Territoires d'Outre-Mer
WWF	Fonds mondial pour la Nature (WWF)
ZEE	Zone Économique Exclusive

STANDARDISATION DE LA TERMINOLOGIE DU RAPPORT DU COMITE SCIENTIFIQUE ET DU GROUPE DE TRAVAIL

SC16.07 (para. 23) Le CS **A ADOPTÉ** la terminologie pour les rapports telle que présentée dans l'Appendice IV et **A RECOMMANDÉ** que la Commission envisage d'adopter cette terminologie standardisée pour les rapports de la CTOI, afin d'améliorer plus avant la clarté de l'information partagée par (et entre) ses organes subsidiaires

COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT

Niveau 1 : *D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :*

RECOMMANDE, RECOMMANDATION : toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (comité ou groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique, du Comité à la Commission). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 2 : *D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :*

A DEMANDÉ : Ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat dudit comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation

Niveau 3 : *Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence :*

A DÉCIDÉ/S'EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/A CONVENU : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

A NOTÉ/A PRIS NOTE/NOTANT : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

Tout autre terme : tout autre terme peut être utilisé, en plus des termes du niveau 3, pour mettre en évidence dans le rapport l'importance du paragraphe concerné. Cependant, les paragraphes identifiés par ces termes sont considérés comme ayant une portée d'explication/information et n'entrent pas dans la hiérarchie terminologique décrite ci-dessus (par exemple : **A EXAMINÉ, PRESSE, RECONNAÎT...**)

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES	3
STANDARDISATION DE LA TERMINOLOGIE DU RAPPORT DU COMITE SCIENTIFIQUE ET DU GROUPE DE TRAVAIL	4
TABLE DES MATIERES	5
RESUME EXECUTIF	6
1. Ouverture de la réunion.....	7
2. Adoption de l'ordre du jour et dispositions pour la session	7
3. Processus de la CTOI : conclusions, mises à jours et progrès	7
3.1. <i>Conclusions de la 27^{ème} Session du Comité Scientifique de la CTOI</i>	7
3.2. <i>Conclusions de la 28^{ème} Session de la Commission</i>	7
4. Informations sur les données socio-économiques pour les CPC et les pêcheries relevant de la CTOI	7
4.1. <i>Examen des données socio-économiques disponibles au Secrétariat</i>	7
4.2. <i>Évaluation des données socio-économiques en rapport avec les nations de pêche et les pêches de thons</i>	8
4.3. <i>Choix des principaux indicateurs</i>	9
5. Intégration des aspects socio-économiques des pêches dans la science et la gestion de la CTOI.....	13
5.1. <i>Évaluation de l'importance socio-économique des pêches</i>	13
5.2. <i>Analyse des impacts socio-économiques des pêches</i>	14
6.1. <i>Programme de travail du GTSE (2026-2030) et priorités de recherche</i>	15
7.1. <i>Date et lieu des 3^{ème} et 4^{ème} Sessions du GTSE (Président et Secrétariat de la CTOI)</i>	16
7.2. <i>Développement des priorités pour un/des experts invités ou un/des consultant(s) à la prochaine réunion du GTSE (Président)</i>	16
7.3. <i>Revue du projet et adoption du rapport de la 2^{ème} Session du GTSE (Président)</i>	16
APPENDICE I LISTE DES PARTICIPANTS	17
APPENDICE II ORDRE DU JOUR DU 2 ^{ème} GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-ECONOMIQUE	20
APPENDICE III LISTE DES DOCUMENTS	21
APPENDICE IV PROGRAMME DE TRAVAIL DU GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-ECONOMIQUE (2026–2030)	22
APPENDICE IV RECOMMANDATIONS CONSOLIDEES DE LA 2 ^{EME} SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-ECONOMIQUE	24

RESUME EXECUTIF

La 2^{ème} Session du Groupe de Travail socio-économique (GTSE) de la Commission des Thons de l’Océan Indien (CTOI) s’est tenue en ligne du 24 au 25 avril 2025. Un total de 50 participants a pris part à la Session (69 en 2024). La liste des participants est fournie en [Appendice I](#). La réunion a été ouverte par le Président du GTSE. Ce qui suit sont les recommandations du GTSE02 à la Commission, qui sont présentées en Appendice V.

[Para 27] Le GTSE a **RECOMMANDÉ** que les indicateurs des pêches (tableau 1) et les indicateurs contextuels (tableau 2) proposés par le consultant soient examinés plus avant par la Commission en tant qu’indicateurs socio-économiques clés potentiels de la CTOI.

[Para 64] Le GTSE a **RECOMMANDÉ** que le groupe compile toutes les informations actuellement collectées par les experts invités du GTSE et a **CONVENU** qu’elles devraient être mises à la disposition de la Commission l’année prochaine.

[Para 65] Le GTSE a **RECOMMANDÉ** que la Commission examine et approuve le Programme de travail du GTSE (2026-2030), tel que présenté à l’Appendice IV.

[Para 70] Le GTSE a **RECOMMANDÉ** que la Commission examine l’ensemble consolidé des recommandations découlant du GTSE02, fourni en Appendice V.

1. Ouverture de la réunion

1. La 2^{ème} Session du Groupe de Travail socio-économique (GTSE) de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) s'est tenue en ligne du 24 au 25 avril 2025. Un total de 50 participants a pris part à la Session (69 en 2024). La liste des participants est fournie en [Appendice I](#). La réunion a été ouverte par le Président du GTSE.

2. Adoption de l'ordre du jour et dispositions pour la session

2. Le GTSE a **ADOPTÉ** l'ordre du jour, fourni en [Appendice II](#). Les documents présentés au GTSE02 sont répertoriés à l'[Appendice III](#).

3. Processus de la CTOI : conclusions, mises à jours et progrès

3.1. Conclusions de la 27^{ème} Session du Comité Scientifique de la CTOI

3. Le GTSE a **PRIS CONNAISSANCE** du document [IOTC-2025-WPSE02-04](#) qui résume les conclusions du rapport de la 27^{ème} Session du Comité Scientifique (CS27), et en particulier des commentaires concernant notamment les travaux du GTSE :

*(Para 150) Le CS a **PRIS NOTE** du rapport de la 1^e session du Groupe de travail socio-économique (IOTC-2024-WPSE01-R) qui s'est tenue parallèlement à la 13^e réunion du Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA13) et qui a rassemblé 69 participants.*

*(Para 151) Le CS a **NOTÉ** que le GTSE a été chargé par le CTCA de fournir des orientations sur les questions relatives aux indicateurs socio-économiques et aux contributions au régime d'allocation.*

*(Para 152) Le CS a **NOTÉ** que le GTSE a procédé à un examen préliminaire des informations sur les données et les indicateurs socio-économiques pour les CPC et les pêcheries de la CTOI, en s'appuyant sur l'étude exploratoire entreprise en 2019, conformément à la Résolution 18/09.*

*(Para 153) Le CS a **NOTÉ** que le programme de travail du GTSE sera élaboré au fil du temps et que certains travaux entre les sessions seront entrepris dans l'intervalle pour identifier une série d'indicateurs socio-économiques qui pourraient être dérivés des données disponibles auprès des CPC et inclus dans une section dédiée des rapports nationaux, avec l'aide du Secrétariat.*

*(Para 154) Le CS est **CONVENU** de tenir la prochaine réunion du GTSE en ligne en 2025 au cours d'une session de deux jours, au moins un mois avant la 14^e session du CTCA.*

3.2. Conclusions de la 28^{ème} Session de la Commission

4. Le GTSE a **PRIS CONNAISSANCE** du document [IOTC-2025-WPSE02-03](#) qui résume les conclusions de la 28^{ème} Session de la Commission. Le GTSE a **RAPPELÉ** que la Commission a adopté la Résolution 23/10 en 2023, qui établissait les termes de référence du Groupe de travail socio-économique.

4. Informations sur les données socio-économiques pour les CPC et les pêcheries relevant de la CTOI

4.1. Examen des données socio-économiques disponibles au Secrétariat

5. Le GTSE a **PRIS CONNAISSANCE** de la présentation [IOTC-2025-WPSE02-INF07](#) qui présentait les informations et données socio-économiques disponibles auprès de la FAO en ce qui concerne les pêches et l'aquaculture.
6. Le GTSE a **PRIS NOTE** des objectifs généraux du processus de la FAO concernant la collecte, le traitement et la diffusion des données relatives à la nutrition, qui incluent également des données sur les pêches. **NOTANT** les indicateurs socio-économiques clés collectés, le mode de collecte, leurs sources et leur disponibilité dans le

domaine public, en particulier la production, l'emploi dans le secteur primaire, les flottilles de pêche, le commerce, l'utilisation, la consommation, la production transformée et l'indice des prix des poissons de la FAO. Le GTSE a également **NOTÉ** la contribution de GLOEFISH, qui fournit d'importantes informations sur la veille commerciale pour les produits halieutiques et aquacoles.

7. Le GTSE a **NOTÉ** que certaines données socio-économiques collectées et diffusées à travers le site web de la FAO ne sont pas disponibles au niveau national, comme les statistiques sur les flottilles de pêche et l'emploi, mais plutôt au niveau régional ou mondial.
8. Le GTSE a **NOTÉ** que les lacunes dans les données observées dans les jeux de données de la FAO pourraient être imputables à l'absence de statistiques nationales exhaustives. Il a également été **NOTÉ** que certains types de données sont sous-représentés dans les statistiques officielles de certains pays, notamment les données liées à l'emploi dans des domaines comme les services de soutien, la fabrication et l'administration en lien avec la pêche. Ces éléments sont importants mais pourraient ne pas être totalement reflétés ou inclus dans les données du secteur de la pêche principal.
9. Il a été **NOTÉ** que la FAO travaille en étroite collaboration avec la Banque mondiale, en développant des modules permettant de collecter des informations sur la dépendance vis-à-vis de la pêche, afin de combler les lacunes dans les données socio-économiques pour ce secteur.
10. Le GTSE a **NOTÉ** que la FAO collecte actuellement des données sur la production des pêches de captures basées sur les états du pavillon et les zones de pêche, et non par pêcheries individuelles ou zones géo-référencées pour tous les jeux de données.

4.2. Évaluation des données socio-économiques en rapport avec les nations de pêche et les pêches de thons

11. Le GTSE a **PRIS CONNAISSANCE** du document d'information [IOTC-2025-WPSE02-INF06](#) qui passait en revue les indicateurs socio-économiques collectés par les pays côtiers de l'océan Indien en lien avec les pêches et le niveau d'agrégation des données. Il a été **NOTÉ** que même si tous les pays collectent des indicateurs socio-économiques, les informations concernant directement les pêches varient selon l'importance et la contribution de la pêche à leur économie nationale.
12. Le GTSE a en outre **NOTÉ** que, dans plusieurs pays, les indicateurs socio-économiques sont agrégés pour l'ensemble des secteurs primaires, incluant la pêche, les forêts, l'agriculture et la chasse. Il a été **NOTÉ** que bien que des indicateurs socio-économiques soient disponibles pour le secteur de la pêche dans certains pays, ces indicateurs sont généralement présentés au niveau du secteur et ne sont pas spécifiques aux espèces.
13. Le GTSE a **NOTÉ** que dans certains pays les contributions de l'emploi dans le secteur de la pêche sont évaluées par sexe et niveau de revenus.
14. Le GTSE a **PRIS CONNAISSANCE** du document [IOTC-2025-WPSE02-06](#) : Aspects socio-économiques de la pêcherie hauturière de thons du Pakistan eu égard en particulier à son rôle dans les conditions de vie des communautés de l'arrière-pays, y compris le résumé suivant fourni par les auteurs :

« La pêche de thons est l'une des activités économiques les plus anciennes le long de la côte pakistanaise. Une flottille de près de 700 navires au filet maillant opère au Pakistan. Ces bateaux de pêche étaient autrefois opérés par les pêcheurs des villages côtiers du Pakistan mais depuis les années 1980 les pêcheurs de la province intérieure de Khyber Pakhtunkhwa ont remplacé la plupart de l'équipage provenant de la région côtière. Les bateaux au filet maillant sont comparativement plus chers que les autres types de navires de pêche utilisés au Pakistan alors que leurs coûts d'exploitation sont comparables à ceux d'un chalutier à crevettes/poissons. Sur la base de cette répartition, les revenus annuels des pêcheurs oscillent entre 300 000 Rs et 600 000 Rs en fonction de la capture. Les revenus annuels du capitaine vont de 2 000 000 à 5 000 000 Rs. Certains pêcheurs travaillent également sur des thoniers au filet maillant dans le pays avoisinant et gagnent environ 25 à 50 % de plus que les pêcheurs opérant au Pakistan. Pendant une grande partie de la période, les pêcheurs restent en haute mer et n'ont donc pas de frais. Par rapport à d'autres activités

commerciales, les revenus des pêcheurs de thons au filet maillant sont presque le double. En ce qui concerne les conditions de vie, les pêcheurs qui travaillent sur les thoniers au filet maillant sont comparativement riches par rapport aux ouvriers. Près de 5 % de la population du district de Malakand et 2 % du district de Bas-Dir de la province Khyber Pakhtunkhwa travaillent sur des thoniers au filet maillant et leurs revenus sont comparativement bien plus élevés que ceux de toute autre activité commerciale, ce qui se traduit par de meilleures conditions de vie de ces pêcheurs. »

15. Le GTSE a **NOTÉ** que la pêche de thons au Pakistan revêt divers niveaux d'importance à l'échelle régionale et que le segment de la flottille diffère aussi selon les pêcheries. Il a été **NOTÉ** que même si que certains navires de plus grande taille opèrent au large, leur contribution socio-économique varie significativement.
16. Le GTSE a en outre **NOTÉ** que bien que les pêcheries de thons au Pakistan soient plus rémunératrices, leurs coûts d'exploitation, notamment les frais de carburant, sont bien plus élevés que ceux d'autres pêcheries. Il a été **NOTÉ** que certains pêcheurs ont déplacé leurs opérations vers des régions où les frais de carburant sont plus bas. De plus, il a été **NOTÉ** que les coûts de main-d'œuvre et les prix du marché de thons régionaux jouent un rôle décisif pour déterminer les régions avec une plus forte activité commerciale.
17. Le GTSE a **NOTÉ** que la consommation de poissons d'espèces de thons au Pakistan est généralement faible au niveau national mais peut varier à l'échelle régionale. Il a été **NOTÉ** que les évaluations pour les critères d'allocation devraient tenir compte de l'importance régionale des pêches de thons, et éventuellement étudier les pêcheries dans leur ensemble, notamment lors de l'examen des données historiques.
18. Le GTSE a **PRIS NOTE** de la collecte des données inadéquate au Pakistan et a souligné la nécessité de mener des travaux complémentaires pour mieux comprendre la dynamique du secteur de la pêche.

4.3. Choix des principaux indicateurs

19. Le GTSE a **PRIS CONNAISSANCE** du document [IOTC-2025-WPSE02-09_Rev1](#) qui comporte un rapide examen des indicateurs socio-économiques pour la CTOI, y compris le résumé suivant fourni par les auteurs :

« La CTOI a souligné le besoin « d'évaluer la dynamique sociale et économique des pêcheries », et plus précisément « la contribution de... la dépendance à l'égard de... l'importance de... » la pêche pour ce qui concerne des questions telles que la sécurité alimentaire, l'emploi et les exportations (Résolution 23/10) et la nécessité d'établir un ensemble d'indicateurs socio-économiques. Étant donné qu'il existe un grand nombre d'indicateurs qui pourraient être éventuellement utilisés, il est recommandé de développer un cadre global pour structurer le développement des indicateurs. Cela facilitera le processus de gestion en augmentant la transparence, en réduisant la tendance à privilégier la disponibilité d'informations, en améliorant l'exhaustivité et en permettant l'intégration dans une approche écosystémique des pêches plus globale. Compte tenu du fait qu'il n'existe pas de cadre d'évaluation socio-économique des pêches universel (Bennette et al., 2021), une variété de cadres ont été étudiés et des domaines thématiques prioritaires ont été choisis en se basant sur leur pertinence pour la CTOI et ont été proposés pour servir de base à un cadre d'évaluation socio-économique pour la CTOI. Les domaines prioritaires incluaient la valeur économique et la contribution, l'emploi, les moyens de subsistance, l'alimentation et la nutrition, les exportations et les recettes et subventions du gouvernement. En se fondant sur ce cadre, un examen de la littérature et les commentaires précédents des CPC de la CTOI (MacFadyen et Defaux, 2019), un ensemble d'indicateurs socio-économiques des pêches a été proposé, reflétant les mesures de la dépendance vis-à-vis des pêches de thons (Encadré 1). Un ensemble d'indicateurs « contextuels » applicables au niveau national a également été proposé, reflétant une combinaison de mesures générales de la vulnérabilité, comme le IDH, et de mesures générales de la dépendance à l'égard des pêches (pas spécifiques aux thons). Des descriptions détaillées de chaque indicateur sont fournies avec les exigences de données associées, les sources d'informations et les méthodes potentielles. »

20. Le GTSE a **NOTÉ** que l'approche adoptée par le consultant dans cette étude couvrait divers aspects de l'évaluation des indicateurs socio-économiques, y compris des cadres conceptuels et des considérations clés

pour établir un cadre d'indicateurs. En outre, le GTSE a **NOTÉ** qu'il n'existe pas de cadre socio-économique universel et qu'un cadre avait été proposé pour la CTOI.

21. Le GTSE a **PRIS NOTE** de l'examen de la littérature des indicateurs clés, **RECONNAISSANT** que certains des instituts qui collectent des données socio-économiques pourraient avoir des objectifs différents de ceux de la CTOI et que des critères sélectifs devraient être pris en compte lors de l'adoption de ces indicateurs.
22. Le GTSE a **NOTÉ** que les indicateurs actuellement disponibles pour le CTCA se trouvent à différents niveaux mais manquent souvent de données spécifiques aux espèces et aux océans. Ces indicateurs pourraient être agrégés par océan et groupes d'espèces, comme les espèces pélagiques par exemple. Il a été **NOTÉ** que les données sur les indices de vulnérabilité, qui sont souvent au niveau mondial, peuvent figurer dans les statistiques nationales et pourraient être estimées par pays avec l'aide des experts locaux.
23. Le GTSE a **NOTÉ** que même si les mesures de performance sont importantes, elles peuvent ne pas toujours se rapporter directement aux principaux objectifs de la CTOI (de la Rés. 23/10), **NOTANT** que l'impact des MCG sur les pêches devrait être pris en considération lorsque l'on mesure les changements de la performance des pêcheries.
24. Le GTSE a **NOTÉ** que lors de l'examen des indicateurs, il est important de tenir compte des segments de la flotte, y compris des pêcheries industrielles et à petite échelle dans les pays, et de catégoriser les secteurs en conséquence. Il a en outre été **NOTÉ** qu'il devrait y avoir un consensus entre les CPC sur la façon dont les pêcheries devraient être mesurées.
25. Le GTSE a **NOTÉ** que le processus de génération des indicateurs pour les pays en développement, pour examen du CTCA, ne devrait pas être retardé en raison des va-et-vient entre la Commission et le CTCA. Certaines idées devraient, au moins, être présentées à la réunion du CTCA du mois de juillet. **NOTANT** en outre qu'une importance particulière devrait être portée aux indicateurs qui n'ont pas été étudiés de manière approfondie qui pourraient, sinon, être négligés.
26. Le GTSE a **NOTÉ** qu'il est nécessaire d'évaluer la pertinence des indicateurs : s'ils devraient être collectés par les pays et calculés au niveau national, ou si la responsabilité des calculs devrait relever du Secrétariat.
27. Le GTSE a **RECOMMANDÉ** que les indicateurs des pêches (tableau 1) et les indicateurs contextuels (tableau 2) proposés par le consultant soient examinés plus avant par la Commission en tant qu'indicateurs socio-économiques clés potentiels de la CTOI.

Tableau 1 : Liste des indicateurs proposés au niveau des pêches

Indicateurs proposés au niveau des pêches	
Indicateurs	Description
Valeur de la capture (valeur du débarquement de la capture (PPP))	Valeur totale des débarquements en parité de pouvoir d'achat (PPP) pour décrire l'importance économique de la pêche en termes absolus. <i>(Il est à noter que ces indicateurs récapitulatifs sont composés de calculs y compris d'informations à une échelle plus fine comme les données sur les prix et les espèces et qu'il serait donc facile d'élargir la liste afin de les inclure explicitement si l'on préfère)</i>
Contribution au PIB (thons de l'OI)	Importance relative des thons de l'océan Indien pour l'économie des CPC Contribution au PIB (prix du marché actuels) = capture nominale x prix à bord / PIB
Contribution à l'emploi	Nombre total de personnes employées par secteur (pré-capture, capture et post-capture) et par sexe.
Moyens d'existence totaux dépendant des pêches de thons de l'OI	Nombre total de personnes employées le long des chaînes de valeur des pêches plus les membres de leurs foyers...
Consommation de thons par habitant	Approvisionnement en thons par habitant disponibles pour la consommation humaine

Contribution des micronutriments de thons aux régimes alimentaires locaux	Contribution moyenne en pourcentage des thons aux régimes alimentaires pour 6 micronutriments.
Contribution aux recettes d'exportation nationales (thons de l'OI)	Importance relative des thons de l'océan Indien pour les revenus étrangers
Contribution aux recettes du gouvernement	Recettes des pêches de thons provenant des ports/licences/droits d'accès en tant que % du budget de l'état
Dépenses du gouvernement	Dépenses des pêches de thons directement engagées par le gouvernement en tant que % du budget de l'état

Tableau 2 : Liste des indicateurs contextuels proposés

Indicateur	Description	Source des données
Indice du développement humain	<i>Indice du développement humain</i> <i>Cela englobe les conditions moyennes d'espérance de vie, l'éducation et un niveau de vie décent.</i>	https://hdr.undp.org/data-center/human-development-index#/indices/HDI
Revenu National Brut	<i>Revenu National Brut (par habitant) en PPP. Mesure des activités économiques nationales y compris le PIB et les retours sur investissements et transferts de fonds étrangers.</i>	https://data.worldbank.org/indicator/NY.GNP.MK.TP.CD
Contribution des pêches au PIB	<i>Contribution des pêches durables au PIB (ODD indicateur 14.7.1)</i>	https://www.fao.org/faostat/fr/#data/SDGB
Contribution de la production des pêches à l'approvisionnement alimentaire	<i>Production totale des pêches par habitant</i>	<i>FishStatj de la FAO (base de données de production des pêches de captures)</i> ^[1] https://www.fao.org/fishery/fr/statistics/software/fishstatj https://population.un.org/wpp/
Consommation de poissons par habitant	<i>Consommation estimée de produits aquatiques par habitant (g/habitant/jour)</i>	https://www.fao.org/faostat/fr/#data/HCES
Contribution des pêches à l'emploi	<i>Contribution en pourcentage des pêcheurs à la main d'œuvre nationale totale (%)</i>	ILOstat ¹ ; WIOFish ; OECD Basurto et al. (2025)
Contribution des pêches aux exportations	<i>Contribution en pourcentage des pêches aux recettes d'exportation nationales (%)</i>	https://wits.worldbank.org/ FAO FishStatj Base de données du commerce aquatique mondial
Nombre de navires en activité	<i>Nombre de navires en activité par catégorie de taille (TB)</i>	Navires industriels et semi-industriels https://clav.iotc.org/ Navires artisanaux OCDE

28. Le GTSE a **PRIS CONNAISSANCE** du document [IOTC-2025-WPSE02-07](#) qui se compose d'indicateurs socio-économiques exploratoires dans les États côtiers de l'océan Indien, y compris le résumé suivant fourni par les auteurs :

¹ Il est à noter que les données sur l'emploi dans la pêche/l'aquaculture disponibles auprès de l'OIT sont incomplètes et ne coïncident pas avec les estimations de la FAO.

« Les ORGP ont la responsabilité d'aider les états de pêche à parvenir à un accord sur les « droits de participation, comme des allocations des captures admissibles ou des niveaux d'effort de pêche. Malgré cette reconnaissance dans le droit international, les allocations au sein des ORGP restent litigieuses en raison de désaccords ou d'interprétations divergentes de la forme que devaient prendre des accords de partage équitable vis-à-vis des allocations » (Consulter le document pour lire le résumé complet).

29. Le GTSE a **NOTÉ** l'importance d'inclure des indicateurs socio-économiques dans les critères d'allocation, compte tenu de la vulnérabilité des états en développement. Le GTSE a en outre **NOTÉ** que l'indice de vulnérabilité des pays (développé par le Commonwealth), la composition des segments de la flotte et la dépendance socio-économique, telle que l'engagement de la main d'œuvre, les niveaux d'exportation et la contribution globale du secteur de la pêche à l'économie nationale, sont des indicateurs clés et une voie à suivre pour le CTCA.
30. Le GTSE a **NOTÉ** que des statistiques spécifiques sont nécessaires afin de déterminer la vulnérabilité économique d'un pays. **COMPTE TENU** des limites de données existantes auxquelles est confrontée la CTOI, qui ne se concentre que sur les statistiques de thons, le GTSE s'est montré **PRÉOCCUPÉ** par la nécessité de collecter de multiples indicateurs.
31. Le GTSE a **NOTÉ** que selon l'importance globale des pêches au sein d'un pays, y compris les espèces hors thons, il pourrait être plus approprié d'évaluer la vulnérabilité au niveau du secteur de la pêche en général plutôt que de s'attacher exclusivement aux thons.
32. Le GTSE a **NOTÉ** que le calcul de l'indice de vulnérabilité du Commonwealth est capital pour comprendre la vulnérabilité et a souligné l'importance de s'assurer que les données brutes sont accessibles au public dans la mesure du possible.
33. Le GTSE a **NOTÉ** que des indicateurs clés supplémentaires en lien avec le changement climatique, comme l'impact du dipôle de l'océan Indien sur les stocks de poissons, devraient être intégrés dans la prise de décisions sur l'allocation, car ils pourraient influencer fortement sur la vulnérabilité nationale.
34. Le GTSE a **NOTÉ** l'étude de cadre de suivi socio-économique des membres du FFA et les caractéristiques des pêches de ses pays membres et a souligné qu'il est nécessaire de reconnaître les différents impacts des pêches de thons dans ces nations. Il a également été **NOTÉ** que le projet dirigé par le FFA dans le Pacifique vise à évaluer les contributions plus générales des pêches de thon, allant au-delà des avantages socio-économiques directs.
35. Le GTSE a **NOTÉ** le recours aux enquêtes auprès des ménages pour obtenir des données socio-économiques dans certains pays en raison d'un accès limité à d'autres sources de données. Le GTSE a en outre **NOTÉ** que pour évaluer la performance socio-économique et réduire la liste des indicateurs, l'accent devrait être placé sur la fixation d'objectifs qui sont Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis (SMART).
36. Le GTSE a **NOTÉ** l'existence d'un cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) pour les pêches qui met en évidence les résultats socio-économiques. Il a en outre été **NOTÉ** que l'atteinte des objectifs de développement reposera sur les données provenant des enquêtes auprès des entreprises de pêche, des sources gouvernementales et des enquêtes auprès des ménages, en plaçant fortement l'accent sur la collaboration avec les autorités statistiques nationales.
37. Le GTSE a **PRIS NOTE** du document détaillant le suivi et l'évaluation socio-économiques de l'industrie thonière de l'Indonésie et ses impacts sur les communautés vulnérables (voir également la Section 5.3).
38. Le GTSE a **PRIS NOTE** des difficultés pour acquérir des données socio-économiques spécifiques aux pêcheries en raison des données interopérables et de pratiques de partage des données limitées. Il a également été **NOTÉ** que même si des enquêtes ciblées sont réalisées, des manipulations sont souvent requises pour extraire les données spécifiques aux pêcheries. Le GTSE a en outre **NOTÉ** que la norme des données des pêches nationales indonésiennes regroupe les thons sous la catégorie « tonggol », limitant les renseignements spécifiques aux espèces.

39. Le GTSE a en outre **NOTÉ** la possibilité d'améliorer la collecte des données socio-économiques dans les pays en développement.
40. Le GTSE a **NOTÉ** que la publication d'une recherche socio-économique menée par le FFA en Papouasie Nouvelle Guinée bénéficiera à la CTOI et aux autres Organisations Régionales de Gestion des pêches (ORGP), contribuant à de meilleurs résultats dans les travaux socio-économiques. **CONSIDÉRANT**, en outre que ces études nécessitent des efforts de collecte des données exhaustifs et à long terme.

5. Intégration des aspects socio-économiques des pêches dans la science et la gestion de la CTOI

5.1. Évaluation de l'importance socio-économique des pêches

41. Le GTSE a **PRIS CONNAISSANCE** du document [IOTC-2025-WPSE02-08 Rev1](#), qui évalue les impacts socio-économiques potentiels de l'interdiction de l'utilisation des bas de ligne acier dans la pêcherie de palangriers taiwanais de l'océan Indien, y compris le résumé suivant fourni par l'auteur :

« L'interdiction des bas de ligne acier pourrait entraîner des pertes économiques directes d'au moins 24 millions USD pour la pêcherie de palangriers taiwanais de l'océan Indien. Elle pourrait entraîner la perte d'emplois de près de 500 habitants de Donggang Township et pourrait, en outre, endommager sérieusement l'image de la communauté de Donggang Township qui se vante d'être une icône de longue date de trois trésors culinaires : le thon rouge, la crevette sakura et les œufs de rouvet. »

42. Le GTSE a **RAPPELÉ** que le Comité scientifique avait demandé une évaluation des impacts opérationnels, économiques et sociaux des approches d'atténuation des prises de requins lors de l'adoption de ses recommandations. Le GTSE a **NOTÉ** que cette étude avait été menée en réponse à cette demande.
43. Le GTSE a **NOTÉ** que la flottille de palangriers taiwanais exploite une pêcherie de rouvet dans l'océan Indien sud-ouest. Cette flottille se compose de petits et de grands palangriers, leur nombre ayant augmenté de 37 à 56 de 2022 à 2024.
44. Le GTSE a **NOTÉ** que même si le rouvet est généralement considéré comme une espèce de prises accessoires dans l'ensemble de l'océan, il est ciblé dans l'océan Indien sud-ouest, qui représente une zone de pêche critique durant sa saison de pêche particulière de mars à août. Il existe une autre zone de pêche productive située près de l'Afrique du sud.
45. Le GTSE a **NOTÉ** que la plupart des navires de cette pêcherie utilisent des lignes monofilament lorsqu'ils ciblent les thons mais passent à des bas de ligne acier pour cibler le rouvet. Cette utilisation des bas de ligne acier est essentielle pour capturer le rouvet : les rouvets matures possèdent des dents acérées qui peuvent mordre facilement à travers les lignes monofilament ou les lignes tressées multifilament. La capture moyenne de rouvet réalisée par cette flottille était d'environ 6 800 tonnes entre 2022 et 2024.
46. Le GTSE a **NOTÉ** que les auteurs indiquent qu'une interdiction des bas de ligne acier pourrait provoquer l'effondrement de la pêcherie, entraînant une perte économique directe estimée de plus de 20 millions USD, avec une perte totale de plus de 43 millions USD pour l'économie plus générale. La cessation de la pêcherie de rouvet devrait avoir de graves conséquences sur de nombreuses familles opérant des usines de transformation d'œufs dans les communautés de pêcheurs de Donggang Township et sur plus de 500 personnes employées dans l'industrie du tourisme local.
47. Le GTSE a **PRIS CONNAISSANCE** du document d'information [IOTC-2025-WPSE02- INF03](#), qui décrivait une approche fondée sur des enquêtes pour générer des multiplicateurs régionaux pour les pêches de thons tropicaux de l'Indonésie, y compris le résumé suivant fourni par l'auteur :
- « Cette étude applique des enquêtes sur les dépenses des entreprises et des ménages afin de tirer des conclusions sur la taille des multiplicateurs régionaux pour évaluer les impacts économiques en cascade de la pêche de thons »*

tropicaux limitée en données de l'Indonésie. Le multiplicateur de production moyen au niveau des entreprises a été estimé à près de 1,3 parmi les répondants à l'enquête, alors que les effets de la consommation au niveau des ménages étaient considérablement plus élevés, avec l'effet économique total trois fois supérieur environ à la valeur de production. Une analyse statistique utilisant des modèles additifs généralisés suggère qu'il y a une grande différence dans les multiplicateurs de production entre les régions, induite par les caractéristiques individuelles des opérateurs, comme les recettes/bénéfices, la taille du bateau, le type d'engin et la catégorie de port où se trouve l'entreprise. Ces recherches peuvent offrir un outil de gestion pratique pour mesurer les impacts économiques indirects d'une pêcherie lorsque les informations nécessaires pour une analyse économique plus formelle ne sont pas disponibles, comme pour des pêcheries avec des données limitées ou de petites études régionales. »

48. Le GTSE a **NOTÉ** que les multiplicateurs régionaux reflètent les effets économiques indirects ou en cascade, y compris les impacts induits par la consommation et la production. Une analyse entrées-sorties (input-output, I-O), la méthode la plus commune pour estimer des multiplicateurs, est extrêmement exigeante en données et n'est pas toujours réalisable pour des études régionales ou des pêcheries limitées en données. Toutefois, le GTSE a **NOTÉ** que les approches basées sur des enquêtes produisent des résultats comparables à ceux issus de l'analyse I-O. Cette approche calcule une distribution des multiplicateurs individuels, permettant d'évaluer les facteurs influençant les valeurs des multiplicateurs.
49. Le GTSE a **NOTÉ** qu'il existe des informations limitées pour évaluer les aspects socio-économiques des pêches en Indonésie en raison de la nature pluri-engins, plurispécifique et pluri-juridictions du secteur. L'estimation des multiplicateurs régionaux vise à combler cette lacune d'informations en fournissant des renseignements sur la production des pêches, l'emploi et la dynamique du marché. Ces indicateurs quantitatifs soutiennent la prise de décisions politique et évaluent la dépendance à l'égard des thons.
50. Le GTSE a **NOTÉ** que le multiplicateur estimé pour les ménages (3,39, ce qui signifie que 2,39 dollars supplémentaires sont générés pour chaque dollar de production) est nettement plus élevé que le multiplicateur pour la production au niveau des entreprises (1,3, ce qui signifie que 0,3 dollars supplémentaires sont générés pour chaque dollar de production).
51. Le GTSE a **NOTÉ** que l'étude analysait également les facteurs affectant les multiplicateurs de production individuels des entreprises. Il s'est avéré que les plus petits bateaux ont des multiplicateurs plus faibles car ils utilisent moins d'entrées (par ex. opérations gérées par une seule personne) et reposent parfois sur du travail non-rémunéré (n'entraînant aucune transaction monétaire). Toutefois, les facteurs affectant les multiplicateurs induits par la consommation n'ont pas été étudiés en raison du manque de données sur les revenus spécifiques aux ménages dépendant des thons.
52. Le GTSE a **NOTÉ** que l'un des objectifs du développement d'indicateurs basés sur les multiplicateurs est d'étudier et suivre les changements des impacts de différentes stratégies d'exploitation à travers des comparaisons régionales. Cependant, il a été souligné que les multiplicateurs ne sont pas des indicateurs directs pour le suivi de la performance des pêches.
53. Le GTSE a demandé si les statistiques nationales pourraient être utilisées pour ce type d'étude à la place des enquêtes auprès des ménages. Il a été **NOTÉ** que les statistiques nationales indonésiennes incluent généralement des tableaux entrées-sorties pour l'ensemble du secteur de la pêche plutôt que des tableaux régionaux qui permettent des comparaisons régionales. La ventilation des statistiques nationales pour les données spécifiques aux thons pourrait demander beaucoup de travail, mais elle serait utile pour examiner la disponibilité des données dans d'autres pays de la CTOI.

5.2. Analyse des impacts socio-économiques des pêches

54. Le GTSE a **PRIS CONNAISSANCE** de la présentation effectuée par la Prof. Kate Barclay (Université de technologie de Sydney) sur les analyses réalisées pour évaluer l'importance et les impacts sociaux et économiques des

industries thonières en Indonésie et dans les pays insulaires du Pacifique. Ces analyses incluaient une évaluation économique des contributions des industries de la pêche et de la transformation des thons.

55. Le GTSE a **NOTÉ** que l'étude utilisait un vaste ensemble de sources de données, y compris des statistiques nationales de base et des données compilées de divers rapports pour l'étude PNG, ainsi que des statistiques de base et des données des interviews des enquêtes pour l'étude indonésienne. Le GTSE a **NOTÉ** qu'il est essentiel de rationaliser et partager les informations pour le succès de l'étude, compte tenu du volume considérable d'informations et du grand nombre d'indicateurs utilisés dans l'évaluation.
56. Le GTSE a également **NOTÉ** l'importance de développer une capacité nationale pour réaliser ces évaluations. Il a été souligné qu'il n'y a pas de fonds suffisants pour mener ces études de façon continue pour chaque pays. Les pays devront donc assumer cette responsabilité à l'avenir, ce qui nécessitera une formation et un renforcement des capacités.
57. Le GTSE a **DISCUTÉ** de la façon dont la CTOI pourrait utiliser le cadre de cette étude pilote pour la gestion des ressources. Il a été signalé qu'il est essentiel de poursuivre ces études afin d'obtenir des données de séries temporelles plus longues plutôt que de se baser sur un aperçu de la situation actuelle. Ce n'est qu'à travers les données des séries temporelles qu'une masse critique d'informations pourra être accumulée en vue d'orienter les décisions politiques. Si chaque pays assume la responsabilité de mettre en œuvre ces études, les résultats pourraient alimenter le cadre régional.
58. Le GTSE a **NOTÉ** que la WCPFC n'avait pas participé à l'étude d'évaluation. Il a toutefois été noté que la WCPFC développe ses propres stratégies d'exploitation qui pourraient intégrer des composantes socio-économiques.
59. Le GTSE a **NOTÉ** que les jeux de données nationaux utilisés dans l'étude incluent une vaste gamme de données, comme les enquêtes auprès des ménages. Le Bureau national des statistiques de l'Indonésie, par exemple, dispose de nombreuses années de données issues des enquêtes auprès des ménages, y compris des informations sur les revenus, la pauvreté et la consommation alimentaire. Il a cependant été noté que ces jeux de données ne sont généralement pas spécifiques aux thons.

6. Programme de travail du GTSE

6.1. Programme de travail du GTSE (2026-2030) et priorités de recherche

60. Le GTSE a **PRIS CONNAISSANCE** du document [IOTC-2025-WPSE02-05](#) qui présentait le projet de Programme de travail du GTSE (2026-2030). Le GTSE a **NOTÉ** qu'un programme de travail exhaustif sera développé au fil du temps et que le programme de travail actuel est un document évolutif.
61. Le GTSE a **NOTÉ** qu'il était utile d'inclure le responsable de chaque élément de travail (par ex. le Secrétariat ou la CPC) ; l'estimation du coût de l'élément de travail ; un classement en termes de priorité pour pouvoir allouer dûment les fonds ; et que le programme de travail sera revu chaque année par le GTSE afin de s'assurer qu'il est actualisé et pertinent.
62. Le GTSE a **DISCUTÉ** des préoccupations relatives à la portée des éléments de travail et a **CONVENU** que les projets devraient être bien décrits, et a renforcé l'idée que le programme de travail est un document évolutif.
63. Le GTSE a **CONVENU** des trois principaux thèmes de travail : 1) Indicateurs socio-économiques ; 2) Collecte des données, déclaration et renforcement des capacités ; 3) Changement climatique.
64. Le GTSE a **RECOMMANDÉ** que le groupe compile toutes les informations actuellement collectées par les experts invités du GTSE et a **CONVENU** qu'elles devraient être mises à la disposition de la Commission l'année prochaine.
65. Le GTSE a **RECOMMANDÉ** que la Commission examine et approuve le Programme de travail du GTSE (2026-2030), tel que présenté à l'Appendice IV.

7. Autres questions

7.1. Date et lieu des 3^{ème} et 4^{ème} Sessions du GTSE (Président et Secrétariat de la CTOI)

66. Le GTSE a **DISCUTÉ** des dates de la prochaine session du GTSE. Il a été **NOTÉ** qu'elle se tiendrait sous forme virtuelle pendant deux jours au cours de la première semaine du mois d'avril 2026, mais que ces dates restent **PROVISOIRES** et que le GTSE pourra émettre des suggestions quant au moment de tenue de la prochaine réunion.
67. Le GTSE a vivement **ENCOURAGÉ** les participants à prendre une part active à la prochaine session afin de faire progresser les travaux du GTSE. Le GTSE a fait part de ses préoccupations quant au fait que les réunions virtuelles pâtissent souvent d'un manque d'engagement, de nombreux participants se connectant passivement aux réunions sans contribuer activement aux discussions.

7.2. Développement des priorités pour un/des experts invités ou un/des consultant(s) à la prochaine réunion du GTSE (Président)

68. Le GTSE a **CONVENU** d'inviter des experts pertinents d'autres ORGP pour faire part de leur expérience et de leurs conseils à la prochaine session du GTSE.
69. Le GTSE a **DEMANDÉ** d'inviter à la prochaine session du GTSE des experts pertinents des ORGP justifiant d'une expérience dans le développement d'indicateurs socio-économiques pour les ORGP.

7.3. Revue du projet et adoption du rapport de la 2^{ème} Session du GTSE (Président)

70. Le GTSE a **RECOMMANDÉ** que la Commission examine l'ensemble consolidé des recommandations découlant du GTSE02, fourni en Appendice V.
71. Le rapport de la 2^{ème} Session du Groupe de Travail socio-économique (IOTC–2025–WPSE02–R) a été **ADOPTÉ** par correspondance.

APPENDICE I
LISTE DES PARTICIPANTS

Présidents					
Titre	Prénom	Nom	Affiliation	Pays	E-mail
Dr.	Umi	Muawanah	BRIN	INDONÉSIE	umi.muawanah@gmail.com
Ms.	Sheriffa	Morel	Ministry of Fisheries and Blue Economy	SEYCHELLES	sheriffamorel@gov.sc
Titre	Prénom	Nom	Affiliation	Pays	E-mail
Mr.	Mohamed	Alif	Ministry of Fisheries and Ocean Resources	MALDIVES	mohamed.alif@fisheries.gov.mv
Mr.	M.M	Ariyarathna	Department of fisheries	SRI LANKA	mma_fi@yahoo.com
Dr.	Megan	Bailey	Dalhousie University	MAP	megan.bailey@dal.ca
Mr.	Emmanuel	Chassot	SECRÉTARIAT DE LA CTOI	SECRÉTARIAT DE LA CTOI	Emmanuel.Chassot@fao.org
Mr.	Hary	Christijanto	Ministry of Marine Affairs and Fisheries of the Republic of Indonesia	INDONÉSIE	hchristijanto@yahoo.com
Mr.	Jeremy	Crawford	OCEAN OUTCOMES	OCEAN OUTCOMES	jeremy@oceanoutcomes.org
Ms.	Julissa	de la Rosa	Instituto Español de Oceanografía (IEO-CSIC)	UNION EUROPÉENNE	julissa.delarosa@ieo.csic.es
	Adrienne	Egger	FAO	FAO	Adrienne.Egger@fao.org
Mr.	Francisco	Fernandez	OPROMAR	UNION EUROPÉENNE	franfernandez@opromar.com
Ms.	Cynthia	Fernandez Diaz	SECRÉTARIAT DE LA CTOI	SECRÉTARIAT DE LA CTOI	Cynthia.FernandezDiaz@fao.org
Mr.	Fabio	Fiorellato	FAO	FAO	Fabio.Fiorellato@fao.org
Ms.	Veronique	Garrioch	IBL Seafood	MAURICE	vgarrioch@iblseafood.com
Dr.	Patrice	Guillotreau	IRD	UNION EUROPÉENNE	Patrice.Guillotreau@ird.fr

Mr.	Nuwan	Gunawardane	Department of Fisheries and Aquatic Resources	SRI LANKA	nuwan.dfar@gmail.com
Mrs.	Kalyani	Hewapathirana	Department of Fisheries	SRI LANKA	hewakal2012@gmail.com
Ms.	Prompan	Hiranmongkolrat	Department of Fisheries	THAÏLANDE	prompan.hiranmongkolrat@gmail.com
Dr.	Farhad	Kaymaram	Iranian Fisheries Science Research Institute	IRAN, RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'	farhadkaymaram@gmail.com
Mr.	Muhammad Moazzam	Khan	WWF-Pakistan	WWF	mmoazzamkhan@gmail.com
Ms.	Beatrice	Kinyua	Sustainable Fisheries and Communities Trust	SFACT	beatrice.kinyua@sfact.org
Mr.	Toshihide	Kitakado	Tokyo University of Marine Science and Technology	JAPON	kitakado@kaiyodai.ac.jp
Ms.	Chonticha	Kumyoo	Department of Fisheries (DOF)	THAÏLANDE	chonticha.dof@gmail.com
Mr.	David	Lee	Invited Experts	Experts invités	davidlee@ofdc.org.tw
Mr.	Ken Chien-Nan	Lin	Invited Experts	Experts invités	chiennan@ms1.fa.gov.tw
Ms.	Sarah	Martin	Lancaster University	CONSULTANT DE LA CTOI	sarah.martin@lancaster.ac.uk
Ms.	Lauren	Nelson	SECRÉTARIAT DE LA CTOI	SECRÉTARIAT DE LA CTOI	Lauren.Nelson@fao.org
Mr.	Elijah	Ngoa	SWIOTUNA	SWIOTUNA	elijahngoatufakenya.com
Mr.	Jacob	Ochiewo	Kenya Marine and Fisheries Research Institute	KENYA	jacobochiewo@gmail.com
Mr.	Shinoj	Parappurathu	ICAR-Central Marine Fisheries Research Institute	INDE	pshinoj@gmail.com
Mr.	John	Pearce	Mrag	ROYAUME-UNI	j.pearce@mrag.co.uk
Ms.	Genevieve	Phillips	SECRÉTARIAT DE LA CTOI	SECRÉTARIAT DE LA CTOI	Genevieve.Phillips@fao.org
Ms.	Lucia	Pierre	SECRÉTARIAT DE LA CTOI	SECRÉTARIAT DE LA CTOI	Lucia.Pierre@fao.org
Ms.	Nirintsoa Zo Olive	Rakotonanahary	Ministry of Fisheries and Blue Economy Madagascar	MADAGASCAR	znirintsoa@gmail.com
Mrs.	María Lourdes	Ramos Alonso	IEO-CSIC	UNION EUROPÉENNE	mlourdes.ramos@ieo.csic.es
Ms.	Supaporn	Samosorn	Department of Fisheries	THAÏLANDE	regis_versea@hotmail.com
Ms.	Amanda	Santos	FAO	FAO	amanda.santos@fao.org

Mrs.	Saraswati	Saraswati	Ministry of Marine Affairs and Fisheries of the Republic of Indonesia	INDONÉSIE	cacasaras@gmail.com
Ms.	Lucia	Sarricolea	EU-ESP	UNION EUROPÉENNE	lsarricolea@mapa.es
Mr.	Scott	Schrempf	Marine Affairs Program - Dalhousie University	MAP	scott.schrempf@dal.ca
Mr.	Yasuko	Semba	Japan Fisheries Research and Education Agency	JAPON	senbamak@affrc.go.jp
Dr.	Huihui	Shen	Shanghai Ocean University	CHINE	hhshen@shou.edu.cn
Mrs.	Doreen	Simiyu	SWIOTUNA	SWIOTUNA	doreen.simiyu@swiotuuna.org
Mr.	Kamal	Thabiti	DGRH	COMORES	thabitik@yahoo.fr
Ms.	Sachiko	Tsuji	Overseas Fishery Cooperation Foundation of Japan	JAPON	sachiko27tsuji@gmail.com
Ms.	Stefania	Vannuccini	FAO	FAO	Stefania.Vannuccini@fao.org
Mr.	Jason	Wu	Experts invités	Experts invités	jiachun@ms1.fao.gov.tw
Mr.	Ren-Fen	Wu	Experts invités	Experts invités	fan@ofdc.org.tw
Mr.	Joseph	Zelasney	FAO	FAO	joseph.zelasney@fao.org

APPENDICE II

ORDRE DU JOUR DU 2^{ème} GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-ECONOMIQUE

Date : 24-25 avril 2025

Lieu : Virtuel

Horaire : 12h00 - 16h00 Seychelles

- 1. OUVERTURE DE LA SESSION** (Président)
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION** (Président)
- 3. PROCESSUS DE LA CTOI : CONCLUSIONS, MISES À JOURS ET PROGRÈS** (Secrétariat de la CTOI)
 - 13.1. Conclusions de la 28^{ème} Session de la Commission
 - 13.2. Conclusions de la 27^{ème} Session du Comité Scientifique
- 4. INFORMATIONS SUR LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES POUR LES CPC ET LES PÊCHERIES RELEVANT DE LA CTOI**
 - 13.1. Examen des données socio-économiques disponibles au Secrétariat
 - 13.2. Évaluation des données socio-économiques en rapport avec les nations de pêche et les pêches de thons
 - 13.3. Choix des principaux indicateurs
 - 13.4. Cartographie des chaînes de valeur et de l'organisation des marchés dans les pays côtiers de l'océan Indien
- 5. INTÉGRATION DES ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES PÊCHES DANS LA SCIENCE ET LA GESTION DE LA CTOI**
 - 13.1. Évaluation de l'importance économique et sociale des pêches
 - 13.2. Analyse des impacts socio-économiques des pêches (par ex. limites de captures)
 - 13.3. Application de la recherche scientifique économique et sociale en lien avec les pêches (par ex. changement climatique)
- 6. PROGRAMME DE TRAVAIL DU GTSE** (Président et Secrétariat de la CTOI)
 - 13.1. Programme de travail du GTSE (2026-2030) et priorités de recherche
 - 13.2. Coopération régionale et renforcement des capacités
- 7. AUTRES QUESTIONS**
 - 13.1. Date et lieu des 3^{ème} et 4^{ème} Sessions du GTSE (Président et Secrétariat de la CTOI)
 - 13.2. Développement des priorités pour un/des experts invités ou un/des consultant(s) à la prochaine réunion du GTSE (Président)
 - 13.3. Revue du projet et adoption du Rapport de la 2^{ème} session du GTSE (Président)

APPENDICE III
LISTE DES DOCUMENTS

Document	Titre	Auteurs
IOTC-2025-WPSE02-01a	Agenda of the 2 nd WPSE	IOTC Secretariat
IOTC-2025-WPSE02-01b	Annotated agenda of the 2 nd WPSE	IOTC Secretariat
IOTC-2025-WPSE02-02	List of documents of the 2 nd WPSE	IOTC Secretariat
IOTC-2025-WPSE02-03	Outcomes of the 28 th Session of the Commission	IOTC Secretariat
IOTC-2025-WPSE02-04	Outcomes of the 27 th Session of the SC	IOTC Secretariat
IOTC-2025-WPSE02-05	Revision of the WPSE program of work (2026–2030)	IOTC Secretariat
IOTC-2025-WPSE02-06	Socio-economic aspects of offshore tuna fishery of Pakistan	M Moazzam
IOTC-2025-WPSE02-07	Scoping socio-economic indicators across Coastal States in the Indian Ocean	Bailey et al.
IOTC-2025-WPSE02-08	An assessment of the potential social and economic impacts of banning the use of wire leader	Lin
IOTC-2025-WPSE02-09	A rapid review of socioeconomic indicators for the IOTC	Martin
Documents d'information		
IOTC-2025-WPSE02-INF01	Equitable pathways for sustainable tuna fisheries management in the Indian Ocean	Tidd et al.
IOTC-2025-WPSE02-INF02	Overcapacity and dynamics of a tuna fleet facing catch limits and high efficiency: the case of the Indian Ocean tuna fishery	Tidd et al.
IOTC-2025-WPSE02-INF03	Survey-based approach to generate regional multipliers for the Indonesian tropical tuna fisheries	Hoshino et al.
IOTC-2025-WPSE02-INF04	Monitoring social and economic impacts of tuna industries (data and indicators): examples from Indonesia and Pacific Islands Countries	Barclay (Presentation only)
IOTC-2025-WPSE02-INF05	Evaluating social and economic significance and impacts of tuna industries (analysis): examples from Indonesia and Pacific Islands Countries	Barclay (Presentation only)
IOTC-2025-WPSE02-INF06	Review of Socio-Economic indicators from Coastal countries in Indian Ocean	IOTC Secretariat
IOTC-2025-WPSE02-INF07	Review of socio-economic data available at FAO	FAO (Presentation only)
Documents de référence		
IOTC-2025-WPSE02-REF01	Résolution 23/10 <i>Termes de référence pour un Groupe de travail sur les aspects socioéconomiques</i>	

APPENDICE IV

PROGRAMME DE TRAVAIL DU GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-ECONOMIQUE (2026-2030)

Le Programme de travail se compose des éléments suivants, notant qu'un délai de mise en œuvre serait développé par le CS dès qu'il aura convenu des projets prioritaires parmi tous ses Groupes de Travail.

- **Tableau 1** : Thèmes prioritaires pour obtenir les informations nécessaires en vue de développer des indicateurs socio-économiques et faire progresser les études socio-économiques pour la CTOI (2026-2030) ;
- **Tableau 2** : Calendrier des évaluations des stocks.

Tableau 1. Thèmes prioritaires pour obtenir les informations nécessaires en vue de développer des indicateurs socio-économiques et faire progresser les études socio-économiques pour la CTOI (2026-2030)

Thème	Sous-thème et projet	Priorité	Calendrier				
			2026	2027	2028	2029	2030
1 Indicateurs sociaux et économiques	<p>1.3 Procéder à un examen des indicateurs économiques et sociaux existants. Recommander des indicateurs qui sont pertinents pour les objectifs de la CTOI et qu'il est possible de collecter et suivre à long terme.</p> <p>2.3 Veiller à ce que les indicateurs soient organisés en se fondant sur les programmes de travail actuels ou futurs pertinents et qu'ils puissent être cartographiés selon les résolutions actuelles, par ex allocation, impact des MCG sur les aspects socio-économiques, stratégies d'exploitation.</p> <p>3.3 Développer des objectifs sociaux et économiques SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis) qui relient les indicateurs et les programmes de travail pertinents.</p>	Haute, court terme (1)					

<p>1 Collecte et déclaration des données</p>	<p>1.4 Développer un programme de travail pour examiner les référentiels de données sociales et économiques existantes des pays membres de la CTOI.</p> <p>2.4 Réaliser une analyse des lacunes pour identifier les lacunes dans les données, en se basant sur les résultats du thème 1 (identification des indicateurs pertinents pour la CTOI) et du thème 2.1 (examen des données existantes).</p> <p>3.4 Identifier les principales difficultés dans la collecte des données et les méthodologies d'estimation ou d'évaluation qui engendrent les lacunes dans les données ; et apporter des solutions pratiques pour garantir une bonne collecte des données à l'avenir.</p> <p>4.4 Développer et diffuser des modèles de déclaration pour les données sociales et économiques qui informent les indicateurs pertinents identifiés au thème 1.</p>	<p>Haute, court à moyen terme (2)</p>					
<p>3 Influences externes et impacts sur les aspects sociaux et économiques</p>	<p>1.2 Réaliser (par l'intermédiaire d'experts universitaires invités) un examen systématique de la littérature des impacts potentiels du changement climatique sur les aspects économiques et sociaux des pêches de thons dans la zone de compétence de la CTOI, y compris par exemple, les effets directs des années du dipôle positif sur la pêche de thons.</p> <p>2.2 Étudier, rechercher et consigner les impacts économiques et sociaux potentiels (ou connus, selon le cas) des MCG sur les indicateurs économiques et sociaux.</p>	<p>Moyenne, à plus long terme (3)</p>					

APPENDICE IV

RECOMMANDATIONS CONSOLIDÉES DE LA 2^{ÈME} SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-ECONOMIQUE

[Para 27] Le GTSE a **RECOMMANDÉ** que les indicateurs des pêches (tableau 1) et les indicateurs contextuels (tableau 2) proposés par le consultant soient examinés plus avant par la Commission en tant qu'indicateurs socio-économiques clés potentiels de la CTOI.

[Para 64] Le GTSE a **RECOMMANDÉ** que le groupe compile toutes les informations actuellement collectées par les experts invités du GTSE et **A CONVENU** qu'elles devraient être mises à la disposition de la Commission l'année prochaine.

[Para 65] Le GTSE a **RECOMMANDÉ** que la Commission examine et approuve le Programme de travail du GTSE (2026-2030), tel que présenté à l'Appendice IV.

[Para 70] Le GTSE a **RECOMMANDÉ** que la Commission examine l'ensemble consolidé des recommandations découlant du GTSE02, fourni en Appendice V.